

DELIBERATION DD2023_135

Date de convocation du Conseil communautaire du
Grand Périgueux le 24 novembre 2023

LE 30 novembre 2023, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni
en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	61
Votants	73
Pouvoirs	12

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE SALTGOURDE - TRAVAUX DE MISE EN SÉPARATIF CITÉ BEL AIR À BOULAZAC ISLE MANOIRE- DEMANDE AIDE FINANCIÈRE AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE

PRESENTS :

M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, Mme ESCLAFFER, Mme SARLANDE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. BARROUX, M. CADET, M. DELCROS, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, M. PALEM, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, M. PERIER, Mme CHERBERO, Mme MONTEIL-MAYAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. LARENAUDIE, M. REYNET, M. SERRE, M. PIERRE NADAL, Mme DOAT, Mme LANDON, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. CHAPOUL, Mme REYS, Mme MOULHARAT

POUVOIR(S) :

M. AUDI donne pouvoir à Mme MONTEIL-MAYAUD
M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADES
M. TALLET donne pouvoir à M. MARTY
M DENIS donne pouvoir à M. SUDREAU
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
Mme LUMELLO donne pouvoir à M. DUCENE
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme GONTHIER
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE
M. MARC donne pouvoir à M. JAUBERTIE
M. BOURGEOIS donne pouvoir à Mme LABAILS
Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. LAVITOLA
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à Mme FAVARD

SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE SALTGOURDE - TRAVAUX DE MISE EN SÉPARATIF CITE BEL AIR À BOULAZAC ISLE MANOIRE- DEMANDE AIDE FINANCIÈRE AGENC

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que dans le cadre de son programme prévisionnel d'investissement, la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux planifie des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et des ouvrages de traitement identifiés par les schémas directeurs d'assainissement.

Que le schéma directeur d'assainissement de Saltgourde a été établi en 2013. Un de ses objectifs est d'engager des travaux permettant de réduire les rejets d'eaux usées par temps de pluie dans la rivière l'Isle, le réseau étant principalement unitaire.

Que pour réduire ce phénomène, le Grand Périgueux soutient un programme prévisionnel d'investissement favorisant les travaux de réhabilitation des réseaux et notamment la mise en séparatif des réseaux eaux usées et eaux pluviales.

Considérant qu'il est ainsi envisagé de réaliser une opération dans une partie de la cité Bel Air à Boulazac Isle Manoire, le reste du secteur ayant déjà été traité par la commune préalablement au transfert de compétence à la communauté d'agglomération.

Que les travaux consistent à la mise en séparatif des réseaux d'assainissement sur les rues suivantes :

- rue des Belges
- rue des Hollandais
- rue du Luxembourg



Situation projetée

Que le Bureau d'études ADVICE Ingénierie a été retenu pour mener de cette opération.

Que les travaux envisagés consistent en la pose de 735 ml de canalisations d'eaux usées diamètre 200 mm et à des travaux de mise en conformité de 77 habitations (séparation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, suppression des fosses sceptiques). Le réseau unitaire actuel deviendra ensuite un réseau d'eau pluvial strict. Sur celui-ci, des réparations ponctuelles sont également prévues (renouvellement de 50 ml de canalisation diamètre 500 mm et création de regards de visite pour garantir son entretien).

Considérant que cette opération permettra donc de collecter séparément les eaux usées des eaux pluviales des ces 3 rues ; au final, 8 000 m² de surfaces actives (zones imperméables : voiries et toitures) seront déconnectées du réseau d'assainissement.

Que dans ce cadre d'intervention, l'Agence de l'Eau Adour Garonne est susceptible, au titre du 11ème programme, d'apporter une participation financière à ces investissements d'optimisation du système d'assainissement de Saltgourde.

Considérant que l'enveloppe financière estimative de cette opération est la suivante :

Que ces travaux se réaliseront de manière conjointe avec le Syndicat Eau Cœur du Périgord pour le renouvellement du réseau d'eau potable avec tranchée commune eau et assainissement.

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Nature	Montant	Financier	Taux	Montant
Etudes	90 000 €	Agence de l'Eau	30%	27 000 €
Travaux				
Eaux usées	480 000 €	Agence de l'Eau	30%	144 000 €
Partie privative	440 000 €	Agence de l'Eau	50%	220 000 €
Eaux pluviales (réseau et bassin)	70 000 €	Agence de l'Eau	0%	- €
		Total financier	36%	391 000 €
		Autofinancement - Grand Périgueux	64%	689 000 €
Total	1 080 000 €	Total		1 080 000 €

Que le montant de l'investissement du syndicat est estimé à 255 000 € HT (convention de groupement de commande notifié par décision du Président en date du 30 mars 2023)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Autorise le Président à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne au titre du 11ème programme;
- Autorise le Président à déposer les dossiers de demande de subvention correspondants et à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette affaire.

Adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 024-200040392-20231130-DD2023_135-DE

DD2023_135
SLO

Délibération publiée le 15/12/2023

Pour extrait co

Délibération certifiée exécutoire
à compter du 15/12/2023

Périgueux, le 15/12/2023

Le Président,
Jacques AUZOU

